

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026-05

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le :

Vendredi 22 mai 2026 à 20 h 00

Je vous remercie de bien vouloir participer à cette séance et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

A Montgeard, le 7 mai 2026
Le Maire,
Serge KONDRYSZYN



ORDRE DU JOUR :

ADDITIF : accord de principe pour prendre une délibération qui acte le nouvel alignement allée des peupliers et grande rue du pastel
Une partie a empiété sur le domaine public. Vente en cours. Alignement à refaire, acte notarié en cours.
Cédé à l'euro symbolique. A la charge de la cité jardin. Future délibération à venir.

- Approbation du procès-verbal du 27 mars 2026
- Modification des règles de publicités des procès-verbaux des conseils municipaux
- Désignation des représentants de la commune à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) des Terres du Lauragais
- Election d'un délégué élu auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS)
- Redevance d'occupation du domaine public (RODP) Télécom
- Protection sociale complémentaire : tenue du débat obligatoire
- Convention avec le SICOVAL
- Création de la commission d'appel d'offres et désignation de ses membres



MAIRIE DE MONTGEARD

35 Rue de la Bastide
31560 MONTGEARD
Téléphone 05.61.81.34.74

PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTGEARD SEANCE DU 22 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six et le 22 mai à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de MONTGEARD, dûment convoqué, s'est réuni en la salle de la Mairie sous la présidence de KONDRYSZYN Serge, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 07/05/2026

PRESENTS : BERDEIL Nadège, CROUZIL Baptiste, CROUZIL Maryse, DEJEAN Jean, DESERT Anne-Sophie, KONDRYSZYN Serge, LAMOTHE Cloé, LOUIS Corinne, MARTY Alain, SOLA Didier, VEAUTE Marion ; TOUAFCHIA Patrick ;

ABSENTS : GALINIER Cécile, KAUSZ Daniel, TRAN VAN BIEN Stéphanie ; VEAUTE Marion ; qui ont donné pouvoir respectivement à KONDRYSZYN Serge, CROUZIL Maryse, MARTY Alain, BERDEIL Nadège,

Monsieur le maire ouvre la séance et propose, dans un premier temps, de désigner un secrétaire de séance :
Secrétaire de séance : BERDEIL Nadège.

Il demande à la secrétaire de donner lecture du procès-verbal de la séance du 27 mars 2026. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal précité.

- Poursuivant la séance, Monsieur le maire demande aux élus de modifier les règles de publicité permettant la parution des procès-verbaux des séances du conseil municipal sous forme électronique, sur le site internet de la commune (<https://www.montgeard.fr>), dans une rubrique dédiée (Votre Mairie/Le Conseil Municipal/Procès-Verbaux), dans un délai d'une semaine suivant leur adoption ;
- Adopté à l'unanimité

2026-05-01 - MODIFICATION DES REGLES DE PUBLICITE DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX

Continuant la séance, monsieur le maire invite le Conseil municipal à procéder à la désignation :

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de faire acte de candidature pour les postes suivants :

- un délégué titulaire au sein de la CLECT des Terres du Lauragais,
- un délégué suppléant au sein de la CLECT des Terres du Lauragais.

Serge KONDRYSZYN ET Nadège BERDEIL se présentent respectivement en tant que délégués titulaires et suppléants

Monsieur le Maire fait procéder à l'élection au scrutin uninominal majoritaire à un tour, conformément aux dispositions en vigueur.

Résultats du vote :

Nombre de votants : 15	Bulletins blancs ou nuls :0	Suffrages exprimés :15
------------------------	-----------------------------	------------------------

Sont élus :

- En qualité de délégué titulaire : M. Serge KONDRYSZYN
- En qualité de délégué suppléant : Mme Nadège BERDEIL



MAIRIE DE MONTGEARD

35 Rue de la Bastide
31560 MONTGEARD
Téléphone 05.61.81.34.74

2026-05-02 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DES TERRES DU LAURAGAIS

Poursuivant la séance, monsieur le maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir désigner le délégué élu auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS). Il précise que la commune est adhérente auprès de cet organisme depuis 2001 et qu'il s'agit d'un organisme qui se charge de mettre en place une politique d'action sociale en faveur des agents de la Fonction Publique Territoriale conformément aux dispositions de la loi n°2007-209 du 19 février 2007.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection du délégué élu auprès du CNAS, au scrutin secret, conformément aux articles L 5211-7, L 5212-7 et L 5212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés : 15

A déduire les bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 15

A obtenu : 15

Délégué titulaire

Nombre de suffrages obtenus 15

Mme Nadège BERDEIL

15 voix

A l'issue de l'élection à mains levées, Madame Nadège BERDEIL a été désignée déléguée élue pour représenter la commune de Montgeard auprès du CNAS.

Cette déléguée a déclaré accepter son mandat.

2026-05-03 - ELECTION D'UN DELEGUE ELU AUPRES DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Continuant la séance, monsieur le maire propose au conseil municipal le point suivant :

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

Article 1 – Principe : Il est institué une redevance d'occupation du domaine public communal due par les opérateurs de communications électroniques pour l'implantation de leurs ouvrages et réseaux.

Article 2 – Montants plafonds applicables : Pour l'année 2026, les montants de la redevance sont fixés dans la limite des plafonds réglementaires en vigueur, notamment :

- Artères souterraines : 49,11 € par kilomètre
- Artères aériennes : 65,49 € par kilomètre
- Installations non linéaires (armoires, cabines, coffrets) : 32,74 € par m²
- Installations radioélectriques : non plafonnées



MAIRIE DE MONTGEARD

35 Rue de la Bastide
31560 MONTGEARD
Téléphone 05.61.81.34.74

2026-05-04 - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) TELECOM

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L827-12 du code général de la fonction publique territoriale, dans les six mois suivant leur renouvellement général, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

Monsieur Le Maire rappelle ce qu'est la protection sociale complémentaire et quelles sont les modalités actuelles de participation ainsi que les garanties proposées aux agents.

Monsieur Le Maire précise que la réforme de la protection sociale complémentaire est en cours et que les modalités de participation devront évoluer au plus tard à partir de l'année 2029.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

Article 1 : De prendre acte de la tenue du débat obligatoire sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

2026-05-05 - PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Poursuivant la séance monsieur le maire rappelle à l'assemblée :

Considérant que :

- la commune est compétente pour organiser le service de restauration scolaire des écoles maternelles et élémentaires de son territoire ;
- Les tarifs des repas sont fixés par une délibération distincte conformément à l'article R.531-52 du code de l'éducation ;
- afin d'assurer un service de qualité, adapté aux besoins spécifiques des jeunes enfants (grammages, texture, équilibre nutritionnel), et afin d'optimiser les coûts et les ressources, il est proposé de conclure une convention de prestation de service avec le SICOVAL pour la fourniture et la livraison de repas à la cantine scolaire ;
- cette convention doit préciser les modalités techniques et financières de la prestation, sans empiéter sur la compétence tarifaire du conseil municipal ;

Décide, à la majorité 2 abstentions 1 contre 12 pour :

- D'approuver le projet de convention de prestation de service pour la fourniture et la livraison de repas à la cantine scolaire de Montgeard, annexé à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention au nom de la collectivité ;
- De préciser que les tarifs des repas restent fixés par délibération distincte.

2026-05-06 – CONVENTION PRESTATION SERVICE REPAS CANTINE

Monsieur le maire poursuit :

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29 ;
- **Vu** la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 (dite loi EGALIM) et son décret d'application n° 2019-351 du 23 avril 2019, fixant les exigences nutritionnelles pour les repas servis en restauration collective ;



MAIRIE DE MONTGEARD

35 Rue de la Bastide
31560 MONTGEARD
Téléphone 05.61.81.34.74

Considérant que, la commune est compétente pour organiser le service de restauration scolaire des écoles maternelles et élémentaires de son territoire ;

Considérant que, les tarifs des repas sont fixés par une délibération distincte conformément à l'article R.531-52 du code de l'éducation ;

Considérant qu'il est proposé de conclure une convention de prestation de service avec le SICOVAL pour la fourniture et la livraison de repas à la cantine scolaire.

Considérant que, cette convention doit préciser les modalités techniques et financières de la prestation, sans empiéter sur la compétence tarifaire du conseil municipal.

Décide, à la majorité 2 abstentions 1 contre 12 pour :

- D'approuver le projet de convention de prestation de service pour la fourniture et la livraison de repas à la cantine scolaire de Montgeard, annexé à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention au nom de la collectivité ;
- De préciser que les tarifs des repas restent fixés par délibération distincte.

2026-05-07 - CREATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) ET DESIGNATION DE SES

MEMBRES

Monsieur le maire poursuit :

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L.1414-2 (rôle de la CAO), L.1411-5 (composition pour les communes de moins de 3 500 habitants), L.2121-21 (modalités d'élection des membres) et L.2121-22 (représentation proportionnelle) ;

Vu le Code de la commande publique ;

Considérant que la CAO est une instance obligatoire pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée (seuils européens en vigueur : 216 000 € HT pour les fournitures/services et 5 404 000 € HT pour les travaux) ;

Considérant que, pour les communes de moins de 3 500 habitants, la CAO est composée du maire, de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus parmi les conseillers municipaux à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant que si une seule liste est présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le maire ;

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour l'élection des membres ;

Décide, à l'unanimité :

- De créer une Commission d'Appel d'Offres (CAO) à caractère permanent ;
- De désigner le Maire Président de la CAO ;
- De désigner Alain MARTY pour suppléer le maire président de la CAO en cas d'absence ou empêchement de celui-ci ;
- De désigner Nadège BERDEIL, Maryse CROUZIL, Jean DEJEAN, membres titulaires de la CAO et Didier SOLA, Cloé LAMOTHE, Corinne LOUIS, membres suppléants de la CAO ;
- De préciser que la durée du mandat des membres de la CAO est la même que celle du mandat du conseil municipal ;
- De préciser que le renouvellement partiel de la CAO en cours de mandat n'est pas autorisé, et que le conseil municipal devra procéder au renouvellement intégral de la CAO.



MAIRIE DE MONTGEARD

35 Rue de la Bastide
31560 MONTGEARD
Téléphone 05.61.81.34.74

Feuillet de clôture de la séance n°2026-05 en date du 22 mai 2026 à 22 h 00 heures

TABLEAU DES DELIBERATIONS

Séance du 22/05/2026

à la salle du conseil municipal de Montgeard

Numéro	Intitulé de la délibération	Décision	Résultat du vote		Noms des opposants	Noms des absentionnistes
2026-05-01	Modification des règles de publicités des procès-verbaux des conseils municipaux	Approuvée	Pour :	15		
			Contre :	0		
			Abstention :	0		
2026-05-02	Désignation des représentants de la commune à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) des Terres du Lauragais	Approuvée	Pour :	15		
			Contre :	0		
			Abstention :	0		
2026-05-03	Election d'un délégué élu auprès du comité national d'action sociale (CNAS)	Approuvée	Pour :	15		
			Contre :	0		
			Abstention :	0		
2026-05-04	Redevance d'occupation du domaine public (RODP) Télécom	Approuvée	Pour :	15		
			Contre :	0		
			Abstention :	0		
2026-05-05	Délibération prenant acte de la tenue du débat obligatoire relatif à la protection sociale complémentaire	Approuvée	Pour :	15		
			Contre :	0		
			Abstention :	0		
2026-05-06	Signature d'une convention de prestation de service pour la fourniture et la livraison de repas à la cantine scolaire	Approuvée	Pour :	12	VEAUTE Max	KAUSZ Daniel CROUZIC Max
			Contre :	1		
			Abstention :	2		
2026-05-07	Création de la commission d'appel d'offres (CAO) et désignation de ses membres	Approuvée	Pour :	15		
			Contre :	0		
			Abstention :	0		

Montgeard, le 22/05/2026





MAIRIE DE MONTGEARD

35 Rue de la Bastide
31560 MONTGEARD
Téléphone 05.61.81.34.74

Délibérations prises au cours de la séance n°2026-05 :

- Délibération n°2026-05-01 : modification des règles de publicité des procès-verbaux des conseils municipaux
- Délibération n°2026-05-02 : Désignation des représentants de la commune à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)
- Délibération n°2026-05-03 : Election d'un délégué élu auprès du comité national d'action social (CNAS)
- Délibération n°2026-05-04 : Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) Télécom
- Délibération n°2026-05-05 : Débat obligatoire relatif à la protection sociale complémentaire
- Délibération n°2026-05-06 : Signature d'une convention de prestation de service pour la fourniture et la livraison de repas à la cantine scolaire
- Délibération n°2026-05-07 : Création de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et désignation de ses membres

La secrétaire de séance
Nadège BERDEIL

Le Maire,
Serge KONDRYSZYN





MAIRIE DE MONTGEARD

35 Rue de la Bastide
31560 MONTGEARD
Téléphone 05.61.81.34.74

QUESTIONS DIVERSES

1) Information des Terres du Lauragais

Commissions auxquelles le maire participe :
CLECT, Réseau 31, PETR,

2) Projets communaux

Terrain de tennis :

- Présentation du sondage : 68 % des réponses favorable à un city park
- Retour de la visite de l'entreprise du 30 mars avec Daniel, Alain, Marion, Stéphanie et Serge :
- Les référents de ce dossier vont prospecter pour les subventions possibles.
-
- Proposition d'un administré : *La population de Montgeard vieillissante (je parle ici des anciens du village), sera dans les 2 à 5 ans à venir dans l'impossibilité de se déplacer par leur propre moyens, alors je pense qu'il serait plus judicieux en pensant à eux, de mettre l'argent utile afin d'acheter un véhicule de 8 places électrique (par exemple), qui pourrait les emmener à leurs demandes et moyennant une participation là où ils le désirent (marché de Villefranche, super marché de Nailloux, etc...).*

3) Association Mélissa :

- Cette association propose un transport à la demande (TAD) moyennant cotisation et publicité. Après débat, les élus estiment que notre collectivité n'a pas mission de promouvoir les activités d'une association extérieure au village.
- Toutefois si la demande se révèle, les coordonnées de cette association seront transmises.

Il pourra être également déposé des prospectus à l'entrée de notre mairie.

Il serait souhaitable que ce service de TAD soit mis en place sur tout le territoire de la communauté de commune.

4) Nouvelle rencontre avec architecte CAUE à venir en juin - Mme MARCHAND

5) WC publics : lieu probable : jardin public (ABF pas contre) et étude d'un autre au boulodrome (pompe de relevage nécessaire si WC conventionnel). Point d'avancement :

6) Eglise :

- Points travaux : peintures murale finies, manque quelques branchements sur lambris. Tvx menuiserie non finis car il y a eu des imprévus et les artisans ont décalé les tvx. Peinture porte cochère à refaire début juin. Dé végétalisation clocher mur après le 8 juin par un cordiste. Le poids de l'échafaudage a enfoncé des parties en marbre, fait après l'inauguration.
- Marches de l'autel cassée : suite des négociations avec les artisans
- Inauguration : 6 et 7 juin – point visite théâtralisée 20h30 + cérémonie le dimanche discours 11h + apéritif déjeunatoire concert et visite du village. On attend environ 200 personnes.

7) Ecole : transition énergétique (Didier) – chaleur à l'école de plus en plus – atténuer l'impact sur la véranda – ABF a proposé des solutions – stores à l'italienne à lamelle et modulable électriquement – avancée de toit refusée par l'ABF – rideaux thermiques – brasseurs d'air – devis en cours

Chaudière qui a 25 ans très bon état

Question de la clim réversible – question du manque d'eau à venir dans les 10 ans

Panneaux solaires sur les bâtiments publics ? ABF y réfléchit il n'en veut pas sur les toits périmètre ABF – il va l'étudier au cas par cas – panneau rouge + accepté – possibilité de les mettre dans les jardins



MAIRIE DE MONTGEARD

35 Rue de la Bastide

31560 MONTGEARD

Téléphone 05.61.81.34.74

8) Idées d'installer des bancs sur la piste cyclable – solliciter terre du Lauragais – solliciter Phénix pour l'installation des bancs

9) Cantine

Réservations des repas sur le site de la commune ? déjà fait à Nailloux TDL également. Au mois

Règlement par virement ? ou par prélèvement au par CB

Nous avons contacté le trésorier et il sera possible de régler directement le trésor public par tous les moyens modernes (carte bancaire) permettrait une gestion plus simple pour la commune

Possibilité de suivre l'état des paiements – paiement à l'avance

10) Personnel communal

- Appel au service de remplacement du CDG : Sophie ROOU en maladie au mois d'avril est prolongée au mois de mai : remplacée par Monika NARSKA (avril) et Dominique MONGUIA (mai). Julien SERRES est venu 3 jours en renfort la 1^{ère} semaine d'avril pour la suite des travaux de trottoirs chemin du Cazal.

- David Berdeil est intervenu 5 jours du 18 au 22 mai pendant les congés de Robert

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h35